



Ville des Pavillons-sous-Bois

DÉCISION N°2022/106

Objet : Signature d'une convention de formation pour la journée pédagogique du 14 octobre 2022 de la crèche les Berceaux de l'Ourcq sur le thème « Les pratiques pédagogiques à l'épreuve de la recherche »

Le Maire des Pavillons-sous-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.00148 du 16 novembre 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de satisfaire les besoins de la ville concernant la formation de ses agents,

Considérant que la crèche Les Berceaux de l'Ourcq doit suivre une journée pédagogique sur les pratiques pédagogiques à l'épreuve de la recherche,

Considérant la nécessité de signer la convention correspondante,

DÉCIDE

Article 1 : De signer la convention relative à la journée pédagogique de la crèche Les Berceaux de l'Ourcq avec TPMA FORMATION, sise 40 avenue Saint Jacques SAVIGNY SUR ORGE (91600) et de conclure ladite convention avec ladite société.

Article 2 : Dit que le contrat est conclu pour un montant de 1 645 € TTC.

Article 3 : Dit que cette convention est conclue pour la journée du 14 octobre 2022.

Article 4 : S'engage à faire part de cette décision au Conseil Municipal lors de la séance la plus proche.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Katia COPPI

